

Tarifs sociaux du CTS 23/24

En tant qu'association reconnue d'intérêt Général le Conseil d'Administration a décidé de proposer les tarifs sociaux suivant sous forme de réduction. Cette réduction ne s'applique pas au coût de la licence fédérale, qui, peut éventuellement être prise en charge par la commune, l'EPCI, le Département, la Région ou le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Liste des sept réductions non cumulables :

Réduction 1 Enfant de moins de 11 ans (au 31/12/2023)

Condition d'attribution : QF < 600 EURO (attestation CAF)

Montant : 50 %, gratuit pour les moins de 6 ans

Réduction 2 Famille nombreuse

Condition d'attribution : carte famille nombreuse

Montant : 20 %

Réduction 3 Tribu

Condition d'attribution : 3 membres adhérent d'une même famille (foyer fiscal)

Montant : 30 % et gratuité pour le 4ème

Réduction 4 Etudiant

Condition d'attribution : carte d'étudiant de l'année en cours

Montant : 50 %

Réduction 5 Allocataire RSA

Condition d'attribution : Relevé RSA ou attestation municipale

Montant : 100 %

Réduction 6 Senior

Condition d'attribution : âge > 60 ans

Montant : 20 %

Réduction 7 Senior 2

Condition d'attribution : âge > 65 ans

Montant : 100 %